



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2019
Convocation du 04 avril 2019

Présents : Mesdames : Viviane BERNIER, Marion BERSON-GEANT, Michèle CAQUIN, Fabienne GRU.

Messieurs : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibault FERTE, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Eric RADELET, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Absents excusés : Mr Xavier TERRADE

Pouvoirs : Mme Nathalie BOURDIN donne pouvoir à M. Joël VANDERSTIGEL
Mme Hélène DAUPTAIN donne pouvoir à M. David DUPUTEL
Mme Dominique GRIS donne pouvoir à Mme Fabienne GRU
Mme Djamil LASRI donne pouvoir à Mme Michèle CAQUIN
Mme Lucie LEPAGE donne pouvoir à M. Eric RADELET
Mme Danièle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel DEBCZAK
Mme HOFFER donne pouvoir à M. Thibault FERTE
M. VANCON donne pouvoir à Mr Germain BUCHET

Ouverture de Séance : 20h45

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2019

2- Informations

Le porter à connaissance du PLU, transmis par la préfecture, est accessible sur le site internet de la commune et tenu à disposition du public à l'accueil de la mairie.

3- Décision

2019-003 du 14/03/2019 - Signature de la convention avec l'association « La Nouvelle Etoile » pour le Relais d'Assistante Maternelle.

FINANCES

4- Approbation du compte administratif 2018

Fonctionnement

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
011 charges à caractère général	1 582 181.31
012 charges de personnel	2 517 231.70
65 autres charges	255 212.14
66 charges financières	65 875.77
67 charges exceptionnelles	2 646.54
042 ordre- transfert entre section	12 218.75
014 atténuation de produits	314 252.48
TOTAL	4 749 618.69

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
70 produit des services	428 640.95
73 impôts et taxes	4 276 272.26
74 dotation et participation	325 998.25
75 autres produits	29 163.72
76 produits financiers	14.40
77 produits exceptionnels	19 385.23
042 ordre-transfert entre section	
013 atténuation des charges	67 627.33
TOTAL	5 147 102.14

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
16 dépenses financières	169 426.45
20 acquisition incorporelle	25 450.00
21 acquisition corporelle	441 608.18
23 travaux en cours	14 522.46
040 écriture d'ordre	
TOTAL	651 007.09

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
13 subvention d'investissement	7 077.07
10 recette financière	1 002 710.68
040 opération d'ordre	12 218.75
16 emprunts et dettes	
TOTAL	1 022 006.50

Les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement = 4 749 618.69

- Recettes de fonctionnement = 5 147 102.14

Soit un excédent de fonctionnement de 397 483.45 en 2018.

- Investissement :

- Dépenses d'investissement = 651 007.09

- Recettes d'investissement = 1 022 006.50

Soit un excédent d'investissement de 370 999.41 en 2018.

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur qui était un déficit de 35 962.10.

Ainsi $-35\,962.10 + 370\,999.41 = 335\,037.31$

Le résultat d'investissement de 2018 est donc un excédent d'investissement de 335 037.31

Cette somme sera inscrite au budget 2019 à l'article 001 en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire sort de la salle de Conseil,

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 sous la présidence de Viviane BERNIER.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 22/2019

5- Approbation du compte de gestion du percepteur 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du percepteur 2018 qui est en concordance avec le compte administratif 2018.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 23/2019

6- Affectation des résultats 2018 au budget 2019

L'excédent d'investissement cumulé de 335 037.31 euros sera reporté en recettes d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2019.

L'excédent de fonctionnement de 397 483.45 euros sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 au Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats de 2018 au budget 2019

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 24/2019

7- Budget Primitif 2019

Vote des taux d'imposition

Après discussion et avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le jeudi 05 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal de baisser le taux d'imposition comme suit :

	N-1	2019
Taxe d'habitation	13.24%	12.96
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.77%	16.41
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	113.26%	110.86

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 25/2019

Fonctionnement

DEPENSES	
Chapitre	Prévision
011 charge à caractère général	1 676 600.00
012 charges de personnel	2 643 933.09
65 autres charges	257 462.62
66 charges financières	61 176.19
67 charges exceptionnelles	1 700.00
042 amortissements	13 000.00
014 atténuations de produits	162 774.00
023 autofinancement	154 773.47
TOTAL	4 971 419.37

RECETTES	
Chapitre	Prévision
70 produits des services	461 500.00
73 impôts et taxes	4 154 163.67
74 dotations et participation	241 738.70
75 autres produits	44 003.00
76 produits financiers	14.00
77 produits exceptionnels	10 000.0
013 atténuations des charges	60 000.00
TOTAL	4 971 419.37

DEPENSES	
Chapitre	Prévision
001 déficit annuel	
20 immobilisations incorporelles	45 000.00
21 immobilisations corporelles	1 560 317.19
23 immobilisations en cours	
16 emprunts et dettes assimilés	142 634.92
TOTAL	1 747 952.11

RECETTES	
Chapitre	Prévision
001 excédent d'investissement reporté	335 037.31
021 autofinancement reporté	154 773.47
10 recettes financières	92 626.88
1068 excédents de fonctionnement	397 483.45
13 subventions d'investissement	73 031.00
16 emprunts et dettes assimilés	
024 vente terrain	682 000.00
040 amortissement	13 000.00
TOTAL	1 747 952.11

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 26/2019

RESSOURCES HUMAINES

8- Nomination d'un conseiller délégué à l'urbanisme et délégation de signature

Lors de la constitution du Conseil Municipal en avril 2014, chacun des maires adjoints s'est vu attribué une délégation.

Ainsi Monsieur Richard ZADROS s'est vu confié la délégation « Environnement, Urbanisme, Voiries, Bâtiments communaux ».

Monsieur Joël VANDERSTIGEL, conseiller municipal n'est pas en charge de délégation officielle, mais lors du précédent mandat, il avait en charge le PLU et l'Urbanisme en général. Il continue depuis, à prendre en charge cette mission dans son intégralité ce qui représente une charge énorme de travail et une technicité très pointue.

Le Conseil Municipal décide :

- de retirer la délégation urbanisme à Monsieur Richard ZADROS, tout en conservant la délégation environnement, voirie et bâtiments communaux,
- de nommer Monsieur Joël VANDERSTIGEL conseiller municipal délégué à l'Urbanisme,
- de donner la délégation de signature à Monsieur Joël VANDERSTIGEL pour tous les actes et courriers relevant de l'urbanisme.

Approuvé à La majorité
1 abstention
Joël VANDERSTIGEL
Délibération n° 27/2019

9- Attribution indemnité à un conseil municipal délégué

L'attribution d'une délégation donne droit à un conseiller de percevoir une indemnité.

Cette indemnité doit être attribuée sans que soit augmentée l'enveloppe allouée aux maires adjoints.

L'ensemble des maire-adjoints donnent leur accord pour que leurs indemnités soient diminuées, afin que Monsieur Joël VANDERSTIGEL puisse toucher une somme identique à la leur.

Ainsi chacun touchera la somme suivante 550.07 brut, soit 14.15% de l'indice terminal de la grille, qui est évolutive mais aujourd'hui fixée à 1027.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité à Monsieur Joël VANDERSTIGEL

Approuvé à La majorité

1 abstention

Joël VANDERSTIGEL

Délibération n° 28/2019

DIVERS

Rétrocession stade Guy Drut

Suite aux accords avec la Communauté d'Agglomération lors de la CLECT du 11 décembre 2017, approuvé au Conseil Municipal du 18 janvier 2018, le Conseil Municipal décide d'intégrer cet équipement dans le domaine public communal après une cession à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 29/2019

Acquisition du Moulin – propriété de Monsieur DUCHESNE 30 rue de Paris

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du Moulin, au prix fixé par le service des domaines, soit 624 000 euros.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 30/2019

- Rappel du challenge inter-associations les 12 & 13 avril 2019.
- Présentation rapport d'activité de la médiathèque élaboré par Madame Clémence DENEFFLE
- Journée portes-ouvertes organisée par le centre des pompiers de la caserne de Saint-Witz/Survilliers le 8 juin 2019.
- Marché gourmand 2019 prévu le 10 novembre avec des chefs cuisiniers étoilés.
- Point sur les projets d'urbanisme :
 - Sur la zone AU : 23 lots seront à bâtir en remplacement des immeubles prévus. L'OAP sera modifié en conséquence et un permis rectificatif d'aménagement sera déposé ultérieurement.
 - Sur la parcelle appartenant à la famille BOURCERET : projet de construction d'un bâtiment intergénérationnel pour seniors, composé environ de 45 logements voués à la location et 15 logements destinés à l'acquisition.
 - Visite des médecins : à leur demande, ils ont été reçus par Messieurs BUCHET et VANDERSTIGEL et ont confirmé être toujours à la recherche d'une solution d'implantation non loin du cœur du village.

Fin de séance : 23 heures

Secrétaire de Séance,
Fabienne GRU.



Le Maire,
Germain BUCHET.

